PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a, à sa session tenue le 3 mai 2021, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2021-05-04

RÈGLEMENT MODIFICATION DU RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES, LES TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale/secrétaire-trésorière, sis au 235, rue principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) ce 4 mai 2021.

_____
Amélie Hardy Demers
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Cécile-de-Lévrard certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4e jour de mai 2021.

_____
Amélie Hardy Demers
Directrice générale/secrétaire-trésorière